

Référence : 2025-002363

**LOI DU 18 JUILLET 2018 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES
RESSOURCES NATURELLES**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Betzdorf certifie par la présente que l'autorisation pour l'évènement « Activités pédagogiques » du 8 au 12 juin 2026 sur le territoire des communes Biwer et Betzdorf

est publiée et affichée pendant 3 mois, dans toutes les sections de la commune de Betzdorf, aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 19 mai 2026.

Berg, le 19 mai 2026.
Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,



Administration Communale de Betzdorf
11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu
f GemengBetzder @ gemeng_betzder
betzdorf.lu